

## Passeport

La mairie d'Oullins recueille les demandes de passeport uniquement sur rendez-vous au 04 72 39 73 13.

## Où ?

Vous pouvez déposer votre dossier de passeport à la mairie d'Oullins ou dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil, à condition de le retirer dans cette même commune.

Pour trouver une commune équipée de ce dispositif,

[cliquez ici](#) 

## Qui ?

Le demandeur doit se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande de passeport et pour le retirer.

**Votre présence est obligatoire** - même dans le cas où vous avez déjà effectué en ligne une pré-demande de CNI - pour que nous puissions recueillir vos empreintes digitales et que toutes les pièces de votre dossier soient numérisées dans la base des Titres électroniques sécurisés (TES).

Si la demande de passeport concerne un mineur :

- > Dépôt de la demande : présence du mineur obligatoire.
- > Retrait du passeport : présence facultative du mineur de moins de 12 ans (document pouvant être remis au représentant légal), présence obligatoire du mineur de plus de 12 ans.

## Comment ?

Pour constituer votre dossier, il vous faudra :

**Le document Cerfa** que vous trouvez en mairie ou en remplissant une pré-demande sur internet **sur le site officiel** :

<https://passeport.ants.gouv.fr/> 

**Les documents nécessaires :**

[télécharger la fiche de renseignements](#)

**Une personne mineure voyageant à l'étranger sans ses parents** doit également disposer du Cerfa n° 15646\*01 rempli par l'un des parents ainsi que la photocopie de la pièce d'identité de ce parent :

[cliquer ici](#) 



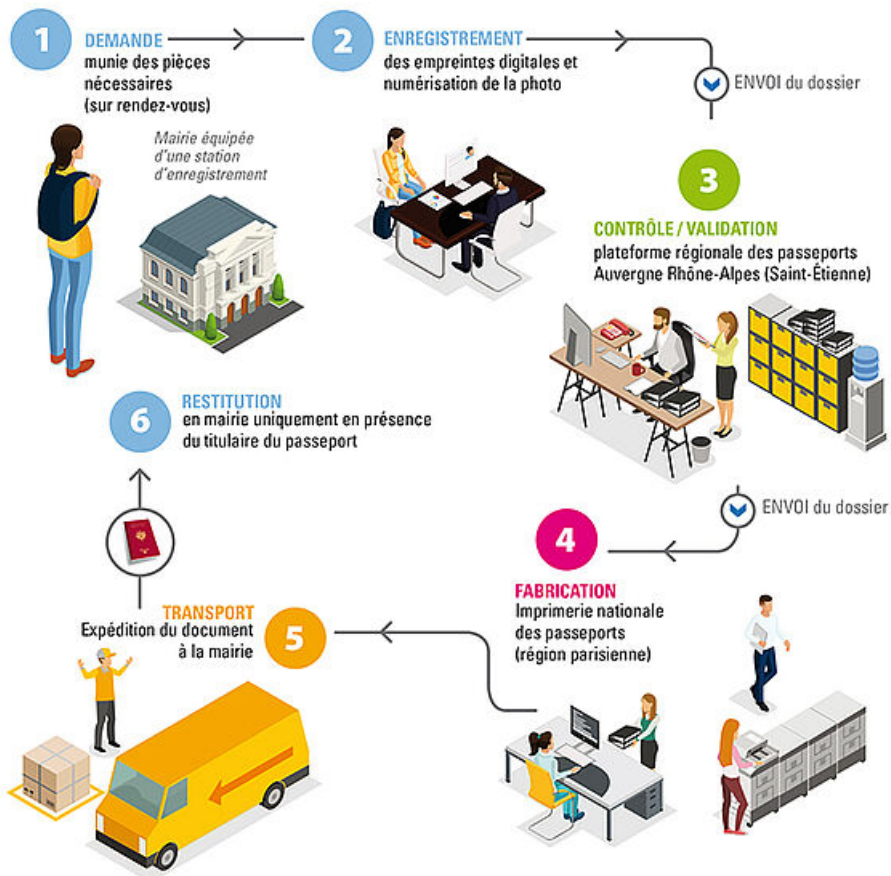
### ATTENTION

**Votre dossier doit être parfaitement complet, sinon vous devrez reprendre un rendez-vous.**

**Vous devez retirer votre passeport dans les 3 mois après réception, sinon il sera détruit.**

**Il est fortement conseillé de ne pas acheter de billet de voyage avant d'avoir une pièce d'identité ou un passeport (selon le cas) en cours de validité.**

**Il convient également de bien anticiper vos démarches, les délais de traitement augmentant inévitablement à partir de mars.**



## VILLE D'OULLINS

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

☎ 04 72 39 73 13

@ CONTACTEZ-NOUS